



Le territoire de Maubeuge

Ce territoire aux qualités paysagères et touristiques indéniables peut s'appuyer sur ces ressources pour amorcer un nouveau développement.

La Sambre qui constitue la voie d'eau du territoire est de type régional et ne peut donc espérer une intégration dans les échanges commerciaux européens.

Les collectivités du secteur cherchent avec l'appui du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, à promouvoir le tourisme fluvial et les loisirs de proximité en s'appuyant sur le potentiel de ses paysages et de sa richesse culturelle.

Deux voies d'eau navigables sont gérées par la subdivision de Maubeuge.



Canal de la Sambre à l'Oise.

Voies d'eau navigables	Linéaire	Type de réseau navigable	Gabarit	Usage et trafic
La Sambre canalisée	13 km	Régional	Freycinet (250 à 400t)	Plaisance
Canal de la Sambre à l'Oise	54,5 km	Régional	Freycinet (250 à 400t)	Plaisance

Diagnostic de la sédimentation

Voies d'eau	Volumes de sédiments d'entretien à curer en m ³		
	Actuel (2007)	Sur 20 ans (2027)	Total sur 20 ans
La Sambre canalisée	55 000	100 000	—
Canal de la Sambre à l'Oise	40 000	—	—
Total	95 000	100 000	195 000

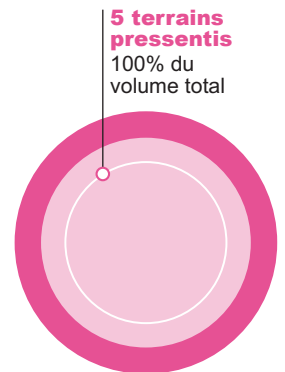
Pour la totalité du linéaire de voies d'eau sur ce territoire (un peu plus de 67 km) le volume total de sédiments d'entretien à extraire entre 2007 et 2027 de 195 000 m³.

La cause de la sédimentation est principalement l'érosion des sols par ruissellement en zones urbaines et agricoles issue du bassin versant de la Sambre.



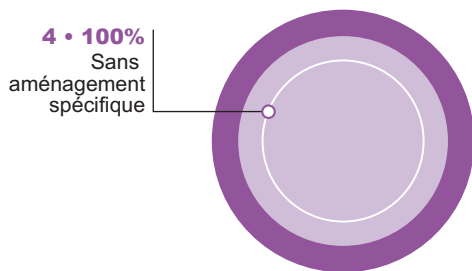
Les terrains de la subdivision de Maubeuge

Voies d'eau	État des lieux des terrains de VNF (en 2007)			Sites pressentis en 2007	
	Terrains existants	Terrains pouvant encore accueillir des sédiments	Capacité résiduelle d'accueil en m ³	Nombre	Capacité disponible en m ³
La Sambre canalisée	4	0	0	4	359 518
Canal de la Sambre à l'Oise	0	0	0	1	83 077
Total	4	0	0	5	442 595



0 terrains existants
0% du volume total

Usage principal des terrains



Caractérisé par un phénomène de sédimentation modeste (au regard d'autres territoires) la subdivision de Maubeuge dispose de 4 terrains ayant accueilli des dépôts de sédiments de curage.

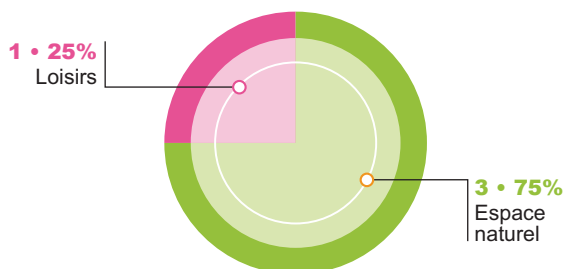
Ces terrains, en raison de leur situation en zone inondable, ne peuvent être réutilisés car le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Sambre interdit tout remblai en zone inondable.

Suite à l'accueil des sédiments, ces différents sites sont sans aménagement spécifique.

Vue d'un terrain de VNF. N°4 à Marpent.



Vocation des terrains (sur l'entièreté ou partiellement)



En 2007, à travers une démarche participative (via le schéma directeur des terrains de dépôt de la subdivision de Maubeuge), les terrains vont s'inscrire vers une orientation de loisirs et d'espace naturel.

